

<p style="text-align: center;">NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE</p> <p style="text-align: center;">BUDGET PRIMITIF 2025</p>
--

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

I. Le cadre général

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. La loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (article L 1612-2 du CGCT).

Le Budget primitif de la commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes rattachées à la gestion courante de la commune.
- Une section d'investissement qui retrace les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune, dans laquelle sont réunies toutes les dépenses de travaux, d'achat de matériels ou de véhicules ainsi que l'encaissement des subventions des partenaires comme le Département, la Région ou l'Etat venant compléter le financement des projets communaux.

*A noter, la mise en place de **la nomenclature M57** développée depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette instruction qui est la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables devient ainsi le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales. Elle permet ainsi de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).*

II. Le contexte local

Le budget primitif 2025 s'inscrit encore une fois dans un contexte impacté par la guerre en Ukraine avec le maintien des prix de l'énergie et des matières premières à un niveau assez haut ainsi qu'une inflation attendue cette année un peu moins élevée qu'en 2024 (1,7% environ).

Le présent budget primitif a été élaboré dans un souci de poursuivre une gestion rigoureuse, prudente et réaliste, avec :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec la reprise en régie depuis septembre 2024 de la cantine scolaire, ce qui implique des coûts supplémentaires en personnel et alimentation.
- La prévision d'un gros volume d'investissement nécessaire aux divers projets de développement de la commune (construction du pôle enfance, rénovation de l'église, 3^{ème} phase de travaux de l'école maternelle...)
- Une inscription prudente des recettes en lien avec les notifications d'attribution de subventions
- Une stabilité des taux de la fiscalité locale mais une progression importante des bases du Foncier bâti
- La souscription d'un nouvel emprunt afin de faire face aux investissements nouveaux.

III. La section de fonctionnement

1. Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Charges à caractère général	785 948,00	013- Atténuation de charges	47 000,00
012- Charges de personnel	1 150 000,00	70- Produits des services	165 650,00
65- Autres charges de gestion courante	203 155,00	73- Impôts et taxes	1 784 354,00
66 - Charges financières	45 000,00	74-Dotations, subventions participations	671 101,00
67- Charges spécifiques	100,00	75- Autres produits de gestion courante	118 500,00
		77-Produits spécifiques	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 184 203,00	TOTAL RECETTES REELLES	2 787 605,00
042- Opérations d'ordre (amortissements)	47 388,00	002- Excédent de fonctionnement 2023	71 763,83
023- virement à la section d'investissement	627 777,83		
TOTAL DEPENSES	2 859 368,83	TOTAL	2 859 368,83

2. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les charges à caractère général** qui regroupent les consommations de fluides (eau, électricité, gaz, chauffage et carburant) de fournitures scolaires et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des véhicules, les assurances, les fêtes et cérémonies... s'élèvent à **785 948€ au BP 2025** contre **667 150€ au BP 2024** soit une hausse de **17,80%**.

Les grandes enveloppes de dépenses ont été reconduites mais l'augmentation s'explique essentiellement par **les achats d'énergie et de gaz** qui se maintiennent à un niveau élevé, ainsi que les contrats de vérifications et de maintenance des bâtiments, le recours fréquent et régulier à la société de nettoyage, la fourniture de petit équipement pour les services techniques, les fêtes et cérémonies.

Suite à la reprise de la **cantine scolaire**, à noter l'inscription pour une année complète d'une **somme de 150 000€** pour le paiement du service restauration collective de VRA consistant en la mise à disposition du cuisinier et la fourniture des denrées alimentaires pour la confection des repas (paiement de 4 mois en 2024).

Des dépenses diverses ont été provisionnées à hauteur de **50 000€** au compte 6288 du fait de la disparition de la ligne « **dépenses imprévues** » dans la nomenclature M57.

- **Les charges de personnel** enregistrent **une hausse de 12,41% soit 52,65%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont été évaluées à **1 150 000€ pour 2025** contre **1 023 000 €** au prévisionnel 2024 (1 002 303€ au CA 2024). Elles prennent en compte **la hausse des cotisations pour l'assurance du personnel de 3 000€**, le recrutement de 2 emplois d'été, du recours à du personnel extérieur (Archer) et d'un prestataire à la communication, de **l'intégration du personnel de la cantine** sur une année complète (4 mois en 2024), **d'une augmentation de la CNRACL de 11 000€**, du retour de certains agents en congé maternité, mi-temps thérapeutique et congé longue maladie.
- **Les charges de gestion courante** sont en **baisse de 30%** environ : **203 155€ pour 2025** contre **290 946€ en 2024** avec une diminution des subventions aux associations du fait de la reprise de la cantine scolaire par la commune et du paiement de la subvention SDIS par VRA (74 396 € déduits de notre Attribution de compensation en recettes).
- **Les charges financières** prennent en compte les intérêts supplémentaires en raison du recours à l'emprunt en 2025 à hauteur de 1 200 000€.
- **Les dotations aux amortissements** pour 47 388 euros avec l'amortissement obligatoire du compte 204.
- **Le virement à la section d'investissement (023)** qui s'élève à **627 777€**. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et l'agglomération, des produits des services, domaine et ventes diverses.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 (hors excédent 2024) représentent **2 787 605€** contre **2 494 956€** au BP 2025 soit une **progression d'environ 12%**.

Les principaux postes de recettes sont :

Le chapitre 013, (atténuation de charges) en nette diminution, est constitué du remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie (plus aucun agent en CLM) et de la quote-part payée par les agents pour les tickets restaurants.

Les produits des services sont en forte hausse du fait de **l'encaissement des produits de la cantine** sur une année complète, ce qui devrait représenter environ **150 000 euros**. Pour le reste, il s'agit pour l'essentiel des redevances d'occupation du domaine public (orange et GRDF), des droits de place et de stationnement, des concessions dans le cimetière, de la neutralisation du fonctionnement versée par VRA.

Les Impôts et Taxes

- **Le compte 73111 Impôts directs locaux** concerne principalement **la fiscalité locale** avec le produit des 3 taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti) pour **1 248 962€** contre **1 188 646€** perçus en 2024.

Aucune hausse des impôts n'est envisagée cette année encore mais soulignons que :

- **Les bases de foncier bâti** connaissent une progression conséquente en raison des nouveaux locaux industriels sur la zone de Rovaltain.
- **l'inflation** est estimée pour 2025 à 1,7% contre 4,5% en 2024 (report mécanique sur les bases d'imposition prévisionnelles).
- **La mise en place du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO)** impactera notre commune puisqu'il est prévu d'opérer une ponction de **9 758 euros** environ sur nos dotations de l'Etat afin de constituer un fonds de réserve pour le budget de l'Etat, avec un reversement de 90% de cette contribution par tiers sur 3 ans aux collectivités ponctionnées. Les 10% restant seront versés à divers fonds de péréquation.

Il sera donc proposé au conseil municipal de maintenir les taux de 2022 (Taxe d'habitation : 8,52%, Taxe sur le foncier bâti : 26,64%, Taxe sur le foncier non bâti : 42,26%).

- **Les reversements de Valence Romans Agglomération** avec l'Attribution de compensation de l'agglomération déduction faite du montant versé au SDED (226 919 €) qui reste stable et la dotation de solidarité communautaire qui passe de 115 954€ en 2024 à 110 487€ pour 2025.
- **Les autres taxes** sur les pylônes (en hausse de 1300€) ou le FNGIR qui reste constant.

Les dotations et participations de l'Etat progressent de 36% environ avec une **DGF** estimée en légère baisse (-4 000€) ainsi que la DC RTP (-15 000€), une Dotation de Solidarité Rurale qui devrait s'accroître du fait de l'augmentation de la population (65 000€), et **des allocations compensatrices en très forte augmentation (346 021€ contre 283 761€ en 2024)**.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont inscrits les revenus des immeubles et diverses locations communales (maison médicale, salle po...) et l'encaissement des charges privatives.

Les produits spécifiques sont très variables d'une année sur l'autre puisqu'ils correspondent aux mandats annulés.

IV. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement s'équilibre à **3 859 750€** en 2025 contre **2 405 614€ euros** pour 2024.

1. Les dépenses d'investissement par chapitre- BP 2025

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2024	VOTE 2025
20	Immobilisations incorporelles		135 870,00€
204	Subventions d'équipement versées		38 854,00€
21	Immobilisations corporelles	42 000,00€	521 685,00€
23	Immobilisations en cours	183 000,00€	2 340 164,00€
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	225 000,00€	3 036 573,00€
1641	Emprunts et dettes		147 762,00€
165	Dépôts et cautionnements		1 000,00€
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		148 762,00€
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	225 000,00€	3 185 335,00€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 410 335,00€
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2023		449 415,23€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 859 750,23€

2. Les principaux projets de l'année 2025

- Achat de terrains : **386 500€**
- Programme voirie 2025 : programme annuel, rue Championnet : **173 338€**
- Etude chemin des écoliers : **7 770€**
- Achat d'arbres, de fournitures de voirie et de panneaux de signalisation : **29 500€**
- Matériel de transport (achat d'un camion-benne) : **40 000€**
- Les raccordements au SDED et installation d'un coffret forain : **16 135€**
- Reprise de concessions au cimetière : **5 184€**
- Travaux de chauffage salle polyvalente : **2 500€**
- Remplacement des volets et façade de la cantine : **21 394€**
- Achat de matériel pour la cuisine (robot et désinsectiseur) : **800€**
- Travaux de rénovation à l'école maternelle (3^{ème} tranche) et volets : **130 000€**

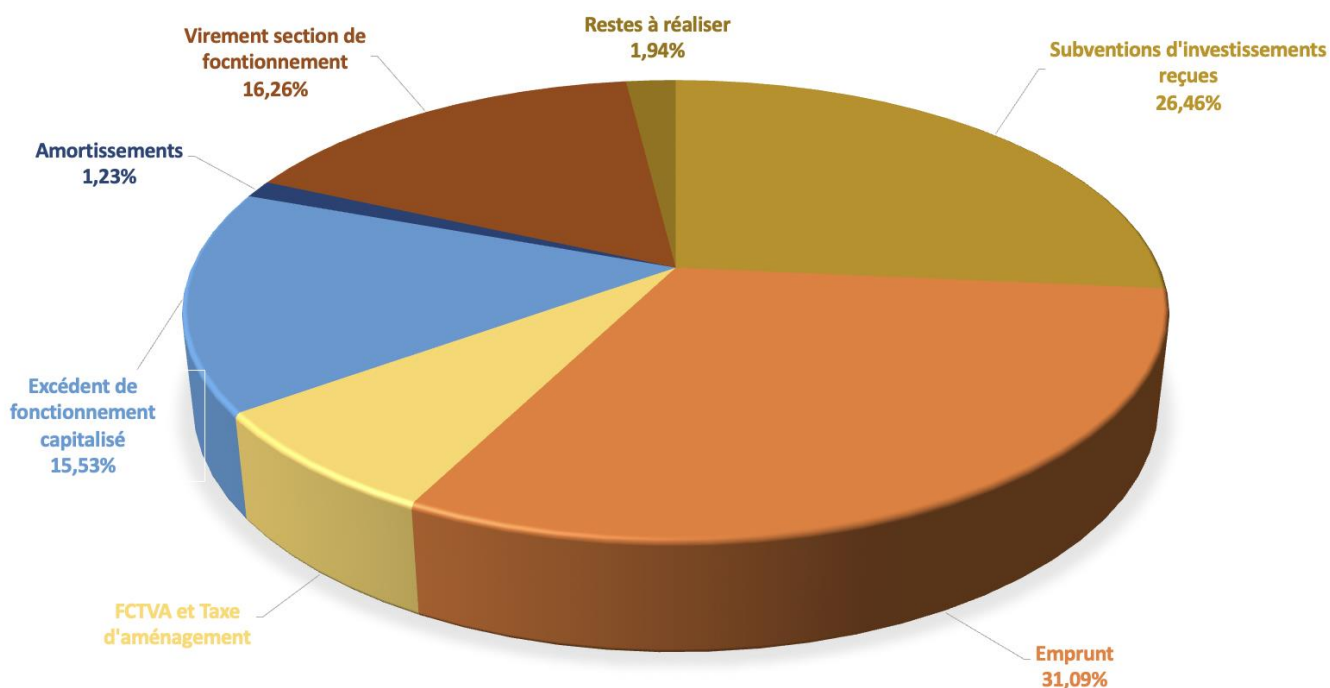
- Achat de mobilier école maternelle (lits superposés) : **3 500€**
- Fin de la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation de l'église (étude + travaux) : **649 885€**
- Construction de l'espace petite enfance (début des travaux) : **1 040 000€**
- Dépose et repose du city stade : **35 000€**
- Aménagements des espaces extérieurs du pôle enfance (étude Racines, géolocalisation, DLE, architecte...) : **67 000€**
- Travaux d'aménagement des espaces extérieurs : **300 000€**
- Construction d'un sas à l'entrée de la mairie et reprise toiture : **20 000€**
- Projet de territoire (Cabinet Beaur) : **28 000€**
- Matériels et outillages techniques, matériel informatique, installations générales, mobiliers divers : **15 500€**
- Achat du logiciel cantine et du TPE pour les manifestations : **3 100€**
- Réalisation d'une fresque : **490€**

3. Le financement de l'investissement de l'exercice 2025

Les recettes attendues proviennent :

COMPTES	LIBELLE	MONTANT
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 021 118,00
1641	EMPRUNT	1 199 891,17
10222	FCTVA	109 160,00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	180 000,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	599 415,23
TOTAL	RECETTES REELLES	3 109 584,40
040	AMORTISSEMENTS	47 388,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	627 777,83
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	675 165,83
	RESTES A REALISER	75 000,00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 859 750,23

Recettes d'investissement par chapitre-BP 2025



V. L'ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2025

La commune compte actuellement 5 emprunts. Afin d'équilibrer son budget et réaliser ses grands projets d'investissement, la commune a fait le choix d'équilibrer son budget en souscrivant un nouvel emprunt à hauteur de **1,2M€**.

BANQUE	MONTANT EMPRUNTE	OBJET	DUREE	TAUX	DETTE EN KL
Caisse d'épargne	495 000€ (refinancé)	Maison médicale	25/04/2035	0,93%	358 448,32€
Caisse d'épargne	700 000€ (refinancé)	Travaux remparts et restaurant	25/04/2028	3,59%	199 887,39€
CA Sud Rhône Alpes	316 800€	Restauration remparts phase 3	13/05/2026	1,92%	56 963,59€
Caisse des dépôts et consignation	300 000€	Remparts	01/06/2034	3,40% variable	140 740,90€
Crédit Agricole sud Rhône Alpes	300 000€	Achat de terrains	01/10/2042	1,73%	274 442,75€
TOTAL					1 030 482,95€

EVOLUTION CHARGE DE LA DETTE 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
Intérêts des emprunts	24 460	21 750	27 558	24 217
Remboursement en KL	128 973	122 850	142 750	144 981
Annuité de la dette totale	153 433	144 600	170 307	169 198
Encours de la dette au 31/12	1 444 975	1 322 125	1 208 938	1 030 482
Capacité de désendettement	3,4 ans	2,9 ans	2,4 ans	1,8 ans

La capacité de désendettement est passée de 3,4 ans en 2021 à 1,8 ans en 2024, avec un encours de dette de 1M€ environ.